

Les membres du Bureau national

Monsieur Olivier SCHRAMECK
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)
Conseiller d'État

Copies à : - Mmes et MM. les membres du Collège du CSA
- M. le Défenseur des droits

Paris, le 19 septembre 2016

Objet :

Demande d'intervention immédiate du CSA pour l'accès équitable aux médias audiovisuels de grande diffusion de François Asselineau, candidat à l'élection présidentielle de 2017.

Monsieur le Président,

Le silence complet des médias audiovisuels sur la candidature de François Asselineau à l'élection présidentielle de 2017, alors que la campagne est déjà largement lancée sur tous les plateaux de télévision et dans tous les studios de radio, nous amène à solliciter l'intervention en urgence du CSA.

Nous nous fondons pour cela sur le projet de recommandation sur le pluralisme politique pour l'élection présidentielle de 2017, publié le 30 juin 2016, dans lequel le CSA précise les critères dont il entend tenir compte pour apprécier l'application du principe d'équité.

Parmi ces critères figurent :

- a) « les résultats obtenus par le candidat ou par les formations politiques qui le soutiennent aux plus récentes élections »,
- b) « les indications de sondages d'opinion »,
- c) « l'exposition au public par tout moyen de communication, y compris les réseaux sociaux, de la personne du candidat et des éléments d'un programme politique ».

Nous examinons donc ci-après le cas de François Asselineau et de l'UPR au regard de ces trois critères.

1) Concernant le critère d'équité du CSA relatif au résultat obtenu aux plus récentes élections

L'Union populaire républicaine, dont François Asselineau est le président et le fondateur, a obtenu **0,9 % des suffrages exprimés au plan national** lors du premier tour des élections régionales, le 6 décembre 2015, soient 189 049 voix.

Ce score mérite d'être commenté.

a) Au cours de la campagne des élections régionales de décembre 2015, l'UPR n'a bénéficié de quasiment aucun accès aux médias audiovisuels nationaux.

Nos 1 971 candidates et candidats, répartis sur 13 listes couvrant l'ensemble des 12 régions métropolitaines continentales ainsi que l'île de la Réunion, n'ont en effet eu droit à **aucune invitation** sur TF1, France 2, France 3 national, Canal +, TV 5 Monde, Arte, LCP, Public Sénat, Numéro 23, RMC Découverte, RTL, Europe 1, France Info, France Culture, RFI, Radio Classique, Sud Radio, RMC ou encore BFM Business.

L'absence totale de l'UPR des médias audiovisuels nationaux pendant la campagne, couplée à la surexposition médiatique de nos compétiteurs après les attentats du 13 novembre 2015, explique très certainement que nous n'ayons pas tout-à-fait obtenu ce que nos résultats électoraux de 2015 et les sondages nous laissaient en droit d'espérer, c'est-à-dire entre 1,5 % et 2 % des suffrages (voir par exemple le sondage TNS-Sofres-OnePoint de fin octobre 2015 qui accordait aux listes de l'UPR 2 % des intentions de vote).

b) Les 189 049 voix recueillies par l'UPR aux élections régionales représentent néanmoins une multiplication par 2,5 du nombre de nos électeurs depuis les élections européennes de mai 2014, où nous avons obtenu 76 907 voix.

c) L'UPR, avec 0,9 % des suffrages, est 90 fois plus représentative que l'estimation de 0,01 % faite par le CSA dans son dernier courrier en date du 23 octobre 2015.

Nous tenons à ce propos à vous faire part du profond sentiment d'incrédulité et d'injustice que nous avons ressenti en découvrant cette estimation grossièrement erronée et méprisante du CSA. Votre institution avait estimé notre influence à 0,01 %, en divisant le nombre de suffrages récoltés par l'UPR lors des élections départementales de mars 2015 par l'ensemble des votants au niveau national, raisonnant ainsi comme si nous avions été présents... dans les 2 060 circonscriptions ! Or nous avons décidé de ne l'être que dans 14 d'entre elles, précisément pour concentrer tous nos moyens financiers et humains sur les élections régionales de décembre suivant, où nous avons bel et bien récolté 0,90 %.

d) L'UPR a obtenu, aux élections régionales, des résultats largement supérieurs à ceux de Nous citoyens et Nouvelle donne qui ont obtenu respectivement 89 498 et 62 328 voix, sans parler du Nouveau parti anticapitaliste (NPA) ou du Mouvement républicain et citoyen (MRC) qui n'ont pas été capables, ni l'un ni l'autre, de présenter une seule liste autonome.

Ces résultats incontestables doivent donc conduire le CSA à demander aux médias de grande diffusion que l'UPR et son président bénéficient, *a minima*, des passages médiatiques **cumulés** dont Nous citoyens, Nouvelle donne et le NPA ont bénéficié et bénéficient encore.

Nous rappelons au passage que, sitôt leur création en 2013, Nous citoyens et Nouvelle donne ont eu accès comme par magie aux plus grandes radios et chaînes de télévision :

- Denis Payre, qui lança officiellement Nous citoyens le 10 octobre 2013, fut par exemple invité six semaines après, le 28 novembre 2013, à l'émission de forte audience « Des paroles et des actes » sur France 2.
- Pierre Larrouturou, de Nouvelle donne, fut quant à lui invité sur la matinale de France Inter le même 28 novembre 2013, c'est-à-dire le lendemain exact de la création de son parti, aujourd'hui moribond et en quasi-cessation de paiement.

Neuf ans après avoir créé l'UPR, et alors que notre mouvement a très largement distancié ces deux partis en nombre d'adhérents et d'électeurs, François Asselineau n'a quant à lui toujours pas été invité, ni à l'une ni à l'autre, de ces deux émissions du service public.

e) Le score de l'UPR représente désormais une part significative du score d'autres formations politiques très médiatisées. Ainsi, Debout la France a obtenu 3,8 % des suffrages, soit 827 211 voix, aux élections régionales de 2015. L'UPR a donc obtenu 23 % des voix de DLF et doit bénéficier de passages médiatiques proportionnés.

De même, l'UPR a obtenu, en proportion :

- 2,55 % des 7 407 682 voix recueillies par le bloc constitué du PS, d'EELV, du PRG, du MRC, du FdG et du PCF aux élections régionales ;
- 3,20 % des 5 785 224 voix recueillies par le bloc constitué de LR, de l'UDI et du MoDem aux élections régionales.

L'UPR devrait donc bénéficier de :

- 2,55 % du temps de parole du PS, d'EELV, du PRG, du MRC, du FdG et du PCF ;
- 3,20 % du temps de parole de LR, de l'UDI et du MoDem.

C'est peu dire que c'est loin d'être le cas.

À titre d'illustration, un article sur Internet du Lab Europe 1, en date du 1^{er} janvier 2016, a révélé que les responsables de ces différents partis ont été invités, **pour se limiter aux seules « matinales » de 2015**, aux émissions matinales de France Info, Europe 1, RTL, France Inter, France Culture, Radio Classique/LCI, RFI, i>Télé, BFMTV, RMC, BFM Business, LCP, Sud Radio et France 2 selon la répartition suivante :

- 49 invitations pour DLF, c'est-à-dire pour M. Dupont-Aignan, qui a été le deuxième responsable politique français le plus invité à des matinales en 2015. En proportion, **l'UPR devrait donc avoir droit à 23 % de ces 49 invitations, c'est-à-dire à 11 invitations à « des matinales » sur une année. Nous n'en avons eu... aucune.**
- 1 163 invitations pour le PS, EELV, le PRG, le MRC, le FdG et le PCF. En proportion, **l'UPR devrait donc avoir droit à 2,55 % de ces 1 163 invitations, c'est-à-dire à 30 invitations sur une année. Nous n'en avons eu aucune.**
- 928 invitations pour LR, l'UDI et le MoDem. En proportion, **l'UPR devrait donc avoir droit à 3,20 % de ces 928 invitations, c'est-à-dire à 30 invitations, là aussi, sur une année. Nous n'en avons eu aucune.**

De plus, en comptabilisant l'ensemble des partis politiques, le nombre total de matinales en 2015 a été de 2 414. **L'UPR devrait donc avoir droit à 0,9 % de ces 2 414 matinales, c'est-à-dire à 21 matinales sur une année, contre zéro actuellement.**

Bien entendu, le même raisonnement vaut pour toutes les autres émissions de télévision ou de radio, hors « matinales ».


Loin de se corriger cette année, cette discrimination à l'encontre de l'UPR et de François Asselineau s'est encore renforcée en 2016.

À titre d'exemple, M. Dupont-Aignan a été invité 8 fois, depuis les élections régionales du 6 décembre 2015, par Jean-Jacques Bourdin sur son émission de RMC très écoutée du matin : les 30 décembre 2015, 5 février 2016, 2 mars, 27 mars, 8 avril, 7 juin, 5 juillet et 15 septembre. François Asselineau ne l'a pas été une seule fois, alors que la proportion des suffrages obtenus en décembre dernier aurait voulu qu'il le soit déjà deux fois.

2) Concernant le critère d'équité du CSA relatif aux sondages d'opinion

Le sondage IFOP de juin 2016, reproduit ci-après, crédite François Asselineau de 1 % des suffrages à l'élection présidentielle de 2017. Cette estimation est cohérente avec le score obtenu par l'UPR aux dernières échéances électorales, au plan national.

Il est notable que les 6 autres personnalités qui apparaissent dans ce sondage (Jean-Luc Mélenchon, François Hollande, Alain Juppé, Nicolas Dupont-Aignan, Marine Le Pen et Nathalie Arthaud) ont, quant à elles, régulièrement accès aux plus grands médias du pays.



- En pourcentage des suffrages exprimés -

	Ensemble des Français 14-17 juin 2016 (%)
• Nathalie Arthaud	1
• Jean-Luc Mélenchon	14
• François Hollande	15
• Alain Juppé	36
• Nicolas Dupont-Aignan	5
• Marine Le Pen	28
• François Asselineau.....	1
TOTAL	100

3) Concernant le critère d'équité du CSA relatif à l'exposition au public par tout moyen de communication du candidat et des éléments d'un programme politique

La présence de l'UPR sur Internet (le site upr.fr) est la deuxième plus importante de tous les partis politiques français. Ce n'est pas nous qui l'inventons, ce sont les deux mesures objectives suivantes qui le révèlent :

- mesure de la fréquentation du site internet *upr.fr* par le site indépendant Alexa,
- mesure de la fréquentation de la chaîne YouTube de l'UPR (www.youtube.com/user/UPRdiffusion)

Que donnent ces mesures ?

a) **Mesure de la fréquentation du site Internet « upr.fr » par le site indépendant Alexa**
(www.alexa.com/siteinfo)

Au 4 septembre 2016, le site Internet de l'UPR se classe 2^e parmi les sites Internet des principaux partis français d'après le classement Alexa Ranking rapporté ci-après :

Rang	Parti politique	Site Internet	Rang mondial
1	Front national	frontnational.com	65 792 ^e
2	Union populaire républicaine	upr.fr	88 734 ^e
3	En marche !	en-marche.fr	236 696 ^e
4	Lutte ouvrière	lutte-ouvriere.org	298 329 ^e
5	Les Républicains	republicains.fr	333 462 ^e
6	Europe Écologie Les Verts	eelv.fr	410 708 ^e
7	Parti socialiste	parti-socialiste.fr	460 190 ^e
8	Parti de gauche	lepartidegauche.fr	701 933 ^e
9	Debout la France	debout-la-france.fr	799 191 ^e
10	Nouvelle donne	nouvelledonne.fr	994 612 ^e
11	Mouvement démocrate	mouvementdemocrate.fr	en-dessous du millionième
12	Nous citoyens	nouscitoyens.fr	

b) **Mesure de la fréquentation de la chaîne YouTube de l'UPR**

Au 4 septembre 2016, la chaîne YouTube de l'UPR se classe au 2^e rang des chaînes YouTube des principaux partis français, très largement devant les autres, en termes de vues comme en termes de nombre d'abonnés, comme l'indique le relevé ci-dessous :

Rang	Parti politique	Adresse de la chaîne YouTube	Nombre de vues	Nombre d'abonnés
1	Front national	https://www.youtube.com/user/fnofficiel/about	11 962 916	16 258
2	Union populaire républicaine	https://www.youtube.com/user/UPRdiffusion/about	6 046 574	20 180
3	Les Républicains*	https://www.youtube.com/user/ump/about	4 215 725	4 301
4	Parti de gauche**	https://www.youtube.com/user/PlaceauPeuple/about	3 292 885	21 667
5	Debout la France	https://www.youtube.com/user/ndatv/about	898 588	ND
6	Nouvelle donne	https://www.youtube.com/user/TVNouvelleDonne/about	436 531	ND
7	Parti socialiste	https://www.youtube.com/user/partisocialiste	208 585	570
8	En marche !	https://www.youtube.com/channel/UCJw8np695wqWOaKVhFjkRyg/about	137 696	1 208
9	Nous citoyens	https://www.youtube.com/user/nouscitoyens1/about	128 170	795
10	Mouvement démocrate	https://www.youtube.com/user/mouvementdemocrate/about	120 863	164
11	Europe Écologie Les Verts	https://www.youtube.com/user/EuropeEcologie/about	99 743	257
12	Lutte ouvrière	https://www.youtube.com/user/UnionCommuniste/about	42 450	161

* les statistiques sont celles de la chaîne UMP (la chaîne YouTube des Républicains ne comptant que 370 640 vues et 1 900 abonnés),

** il s'agit des statistiques de la chaîne de Jean-Luc Mélenchon, le Front de gauche n'en ayant pas lui-même.

Concernant les « éléments d'un programme politique » dont le CSA tient compte pour appliquer le principe d'équité, nous soulignons qu'il existe un programme présidentiel de 60 pages – et de 5 heures de vidéo - que François Asselineau a présenté le 3 décembre 2011, inspiré du programme du Conseil national de la Résistance de 1944, et dont la mise en œuvre implique notamment la sortie unilatérale de la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN.

Ce programme, qui est plus que jamais d'actualité, sera légèrement augmenté et actualisé pour l'élection présidentielle de 2017, mais l'essentiel est déjà public et suscite un très vif intérêt chez les électeurs qui le découvrent. Le critère du CSA est donc d'ores et déjà amplement satisfait.

Avant de conclure, nous souhaitons attirer votre attention sur trois observations importantes du point de vue des principes démocratiques et de la justice médiatique :

1°) La situation de l'UPR est unique sur toute la scène politique française.

L'UPR est seule, parmi les partis politiques représentant au moins 1 % des Français, à n'avoir jamais accès aux grands médias audiovisuels. Le score déjà obtenu par l'UPR, malgré une très faible notoriété médiatique au plan national, témoigne d'un potentiel d'approbation considérable dans la population, lorsque la grande masse de nos compatriotes connaîtra notre existence et nos propositions politiques.

Empêcher le développement de la notoriété de l'UPR et de François Asselineau, comme le font *de facto* les médias audiovisuels de masse, revient à priver intentionnellement les Français d'une option politique républicaine qui démontre chaque jour davantage son potentiel d'adhésion et sa pertinence. Il serait d'ailleurs particulièrement anormal, alors que les Britanniques ont opté majoritairement pour le Brexit le 23 juin 2016, que le candidat qui défend le « Frexit » depuis plus de 9 ans reste interdit de parole sur les grands médias de ce côté-ci de la Manche.

Ajoutons que le président de l'UPR est désormais régulièrement interrogé par des grands médias étrangers (télévisions, radios et journaux russes, allemands, suisses, turcs, iraniens, espagnols, grecs...). Aussi devient-il chaque semaine un peu plus honteux de constater que le président du parti en plus forte croissance de France, par ailleurs inspecteur général des finances fort d'une expérience professionnelle au plus haut niveau et auteur d'analyses qui se sont imposées sur Internet par leur qualité et leur haut degré d'anticipation, continue d'être sciemment ignoré des grands médias de son propre pays. Les journalistes étrangers qui connaissent très bien notre mouvement suivent cette censure avec intérêt et commencent à en faire des gorges chaudes.

2°) L'appréciation par le CSA du principe d'équité doit s'accompagner d'une comparaison des temps d'antenne entre les différents partis ou candidats en lice.

Les comparaisons sur lesquelles nous avons appuyé notre analyse, plus haut, démontrent de façon flagrante qu'un « deux poids, deux mesures » silencieux est appliqué de façon inique à l'UPR, et à son président, par les médias audiovisuels.

Comme beaucoup de Français, nous notons ainsi avec ironie l'hypermédiatisation de M. Macron. C'est certes un ancien ministre, mais il y en a d'autres. Et son parti politique - En marche ! - n'a jamais été présent à aucune élection, il ne s'est lui-même jamais présenté devant le moindre électeur, il reste mystérieux sur sa candidature à l'élection présidentielle de 2017 et il n'a présenté aucun programme politique à ce jour. Au regard de ses propres règles, - et sauf à ce qu'il consente de bon cœur à voir son rôle ignoré - le CSA doit donc demander en urgence aux grands médias audiovisuels de mettre un coup d'arrêt à cette promotion outrancière.

Pourtant, l'intéressé bénéficie d'une orchestration médiatique omniprésente, ce qui jette une lumière crue sur la partialité des médias audiovisuels et, *a contrario*, sur la censure qu'ils pratiquent à l'égard de l'UPR et de François Asselineau.

À titre d'exemple, le 30 août dernier, la vie et le parcours de M. Macron ont été disséqués pendant 22 minutes (vingt-deux minutes !) au journal de 20 h de France 2, devant plusieurs millions de téléspectateurs et d'une façon spécialement bienveillante. Au même moment, il était reçu en personne sur le plateau du journal de 20 h de TF1.

Depuis qu'il a créé l'UPR il y a plus de 9 ans, François Asselineau n'a quant à lui jamais bénéficié de la moindre invitation, ni de la moindre seconde d'évocation dans un journal télévisé de 20 h. Ce bannissement le distingue d'ailleurs de tous ses concurrents listés dans le sondage IFOP de juin 2016 mentionné plus haut.

Ajoutons que le moindre candidat aux « primaires » internes de LR et du PS dispose d'un large accès aux médias audiovisuels. Pourtant, seules deux de ces personnalités, - parmi les dizaines qui participent à ces processus étrangers à nos institutions -, seront effectivement candidates à l'élection présidentielle de 2017. Cette couverture des « primaires » a donc pour effet de démultiplier, encore et encore et encore, la couverture médiatique déjà écrasante dont bénéficient ces deux partis, dont une large majorité de Français sont pourtant très las. Faut-il rappeler qu'aux dernières élections régionales de décembre dernier, 79 % des électeurs inscrits n'ont voté ni pour LR ni pour le PS ?

L'iniquité de traitement est d'autant plus sidérante et indigne d'une démocratie que tous les journalistes politiques savent, ou devraient savoir, que François Asselineau :

- est à la tête d'un parti comptant 12 085 adhérents (au 18 septembre 2016), parmi lesquels de nombreux militants très actifs. Pour preuve, les nombreuses affiches UPR collées sur l'ensemble du territoire par ces militants, et non par des agences de communication rémunérées grâce aux fonds publics versés aux « grands » partis.
- est candidat à l'élection présidentielle et que le nombre de promesses de parrainages déjà récoltées en sa faveur permet d'anticiper qu'il y a désormais une forte probabilité qu'il réunisse les 500 parrainages requis. C'est une preuve supplémentaire que les idées qu'il défend trouvent un écho chez nombre d'élus aussi, et que sa candidature, son expérience et ses analyses leur paraissent tout-à-fait intéressantes et sérieuses.

3°) L'urgence à rétablir l'équité avant la « cristallisation de l'opinion »

Enfin, nous n'apprenons pas au CSA que les experts électoraux s'accordent tous à dire qu'un processus - dit de « cristallisation de l'opinion publique » - se produit plusieurs mois avant chaque élection. Ce phénomène, qui fige peu ou prou les fourchettes de scores dans lesquelles se trouveront les différents candidats au soir du scrutin, intervient aux alentours de janvier-février pour un premier tour d'élection présidentielle en avril.

Autrement dit, si François Asselineau n'a accès aux médias qu'à partir de février-mars - alors que tous les autres candidats présumés occupent l'espace médiatique dès maintenant, y compris des candidats qui ne cherchent pas de parrainages et qui ne seront pas candidats ! -, le président de l'UPR risque de pâtir d'un handicap rédhibitoire face aux autres candidats.

En somme, l'actuelle absence de François Asselineau de tous les grands médias audiovisuels provoque un déséquilibre et une injustice par rapport à ses concurrents, de nature à fausser durablement la régularité et la sincérité du scrutin à venir.

L'ensemble de ces constats factuels, chiffrés et vérifiables, démontre que l'UPR et son président sont privés de la présence médiatique à laquelle ils ont **droit**. L'absence systematique de François Asselineau de toutes les émissions radio et télévisées d'audience nationale constitue un légitime motif d'indignation et d'exaspération pour **les 190 000 électeurs de l'UPR de décembre 2015, qui sont aussi des contribuables acquittant la redevance audiovisuelle et qui exigent que leur opinion soit dûment représentée dans les médias qu'ils financent.**

Par conséquent, le **Bureau national de l'UPR demande de la façon la plus solennelle au CSA d'entreprendre sans attendre une action afin que François Asselineau bénéficie, dès à présent, d'un accès aux médias audiovisuels de grande diffusion :**

- 1) **qui soit proportionnel au score de 0,9 % des suffrages exprimés que l'UPR a obtenu aux élections régionales.** Cela signifie que François Asselineau doit bénéficier, dès ce mois de septembre, de 0,9 % du temps consacré par les médias à la politique partisane – et donc, par exemple sur le seul créneau des « matinales », d'une à deux invitations par mois *a minima* sur les plus grands médias audiovisuels ;
- 2) **qui soit cohérent avec les sondages pour l'élection présidentielle de 2017, qui ont commencé à situer François Asselineau à 1 % des intentions de votes**, ce qui est en phase avec le score obtenu par l'UPR au plan national lors des dernières élections ;
- 3) **qui soit conforme à la présence massive de l'UPR sur Internet**, qui apparaît, d'après plusieurs mesures observables et incontestables, comme le deuxième parti politique français le plus suivi sur la Toile.

En conclusion, nous tenons à souligner la colère des 12 000 adhérents de notre mouvement et des centaines de milliers d'électeurs qui s'apprêtent à voter pour François Asselineau et l'UPR en 2017, **quant au verrouillage médiatique total qui nous frappe, mais aussi quant à l'absence de réaction efficace apportée, jusqu'à présent, par le CSA à nos demandes antérieures.**

La censure de l'UPR a pris des proportions tellement indécentes que nous avons décidé de donner à ce scandale la résonance publique et politique qu'il mérite. **C'est pourquoi nous transmettons copie de ce dossier, dès aujourd'hui, au Défenseur des droits.**

Nous diffusons également dès aujourd'hui ce dossier sur notre site Internet (2^e site le plus consulté de tous les partis politiques français) **et sur les réseaux sociaux** (notre page Facebook compte 58 700 « J'aime » le 18 septembre 2016, soit autant que celle de personnalités comme François Bayrou). **Cela va permettre aux dizaines et dizaines de milliers de personnes, qui nous suivent désormais sur Internet, de mesurer - données statistiques en mains - comment l'UPR et François ASSELINEAU sont censurés par les grands médias audiovisuels français, et comment le CSA laisse faire depuis des années, malgré nos demandes réitérées.**

Nous diffusons enfin ce dossier aux journalistes, parmi lesquels certains journalistes étrangers seront d'autant plus intéressés à le lire qu'ils sont les ressortissants de pays auxquels le gouvernement français donne continuellement des leçons de démocratie.

Dans l'attente de la très prochaine délibération du CSA sur notre saisine, nous vous prions, Monsieur le Président, de trouver ici l'expression de notre haute considération.

BUREAU NATIONAL
DE L'UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE (UPR)
Liste nominative des signataires pages suivantes

Liste des membres du Bureau national de l'UPR, tous signataires



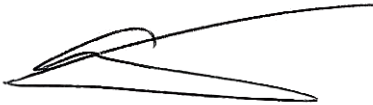
François ASSELINEAU Président



Guillaume SERRANO Secrétaire général



Catherine LASSENAY Trésorière



Christophe BLANC Responsable national de l'agriculture



Vincent BROUSSEAU Responsable national pour l'euro et les questions monétaires

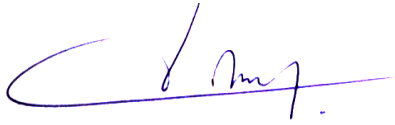


Patrick CECCARELLI Responsable national de l'Internet



Laurent DAURÉ

Coordinateur des groupes de travail



Dominique FRUT

Responsable de l'Outre-mer



Sylvain GARGASSON

Responsable vidéo et informatique



Nicolas MARTIN

Responsable de l'organisation des délégations



Alain PARISOT

Délégué Régional Pays de la Loire



Karim SEHRANE

Responsable PME-artisanat et relations-presse